

COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT

N° 2025/349/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE DI PARTINARIATU PEDAGOGICU TRÀ A CULLETTIVITÀ DI CORSICA È U CAMPUS AGRICORSICA "U RIZZANESI - SARTÈ"

CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LE CAMPUS AGRICORSICA "U RIZZANESI - SARTÈ"

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1. Contexte et enjeux

La loi de 2002 relative à la Corse a confié à la Collectivité de Corse la compétence de définir « *les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture de l'île* ».

Propriétaire de près de 50 000 hectares de massifs forestiers, la Collectivité joue un rôle central dans la gestion durable des forêts corses, en collaboration avec son gestionnaire l'Office National des Forêts (ONF).

En décembre 2023, après une large concertation avec les acteurs de la filière et des territoires, l'Assemblée de Corse a adopté le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC).

Ce programme fixe cinq objectifs stratégiques, dont l'un vise spécifiquement à renforcer l'offre de formation aux métiers de la forêt et du bois, afin de répondre aux besoins croissants de la filière. En effet, il est fondamental de pouvoir former les acteurs de la filière de demain pour garantir l'avenir de métier essentiel à la valorisation et à la gestion durable du patrimoine forestier corse.

2. Le rôle du Campus AgriCorsica « U Rizzanesi – Sartè »

Le Campus AgriCorsica, situé à Sartè, est un acteur clé de la formation aux métiers de la forêt en Corse. Il propose des formations diplômantes et certifiantes, telles que :

- CAPa Travaux forestiers
- BAC Pro Forêt
- BTSA Gestion forestière
- Brevets professionnels et certifications spécialisées

Ces formations s'adressent à tous ceux qui souhaitent s'investir dans les métiers du bois et de la forêt, des secteurs porteurs d'emplois et d'innovation en Corse.

3. L'intérêt du partenariat

La Collectivité de Corse propose de s'engager dans un partenariat pédagogique avec le Campus AgriCorsica - U Rizzanesi - Sartè, afin que les forêts territoriales deviennent des lieux d'apprentissage pour les apprenants.

Ce partenariat présente plusieurs avantages :

En premier un intérêt pédagogique : les étudiants pourront s'exercer en conditions réelles dans des forêts reconnues pour leur diversité écologique et leur gestion durable, fruit d'un travail séculaire. Ils auront également l'opportunité de connaître *in situ* les plus beaux massifs forestiers territoriaux.

Ce partenariat revêt également un intérêt stratégique : il s'inscrit dans la mise en œuvre du PFBC, en renforçant la formation pratique des futurs professionnels de la filière.

Enfin, il a un intérêt opérationnel : les chantiers école (éclaircies, plantations, dégagements, etc.) contribueront à l'entretien des forêts territoriales, tout en formant les élèves aux bonnes pratiques sylvicoles.

4. Présentation de la convention

La convention de partenariat encadre est fixée pour une durée de 6 ans, renouvelable. Ses principales caractéristiques sont :

- Objet : autoriser la mise à disposition des forêts territoriales pour des chantiers école de nature sylvicole.
- Engagements de la Collectivité :
 - Mise à disposition des forêts dans un but pédagogique, pour favoriser l'apprentissage en situation réelle.
 - Coordination avec l'ONF et les services techniques.
 - Établissement annuel d'une liste de chantiers en collaboration avec le lycée, dans le respect des plans d'aménagement des forêts territoriales, en conformité avec le programme de travaux de la Sylviculture validé en Assemblée de Corse.
- Engagements du Lycée :
 - Réalisation des chantiers à titre gracieux, sous l'encadrement de formateurs qualifiés.
 - Respect des règles de sécurité et des normes de gestion durable (certification PEFC).
 - Transmission d'un bilan pédagogique annuel et d'une attestation d'assurance.
- Responsabilité : les apprenants restent sous la responsabilité du lycée.

Au regard des enjeux pédagogiques, stratégiques et opérationnels, je vous propose d'autoriser la signature de cette convention, qui permettra de :

- Former les jeunes aux métiers de la forêt dans un cadre professionnel et sécurisé.
- Valoriser les forêts territoriales comme supports d'apprentissage.
- Contribuer activement à la mise en œuvre du PFBC et au développement de la filière bois en Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.